

1	Code d'identification unique: IKO DUO FUSION ALU/F		
2	Usage(s) prévu(s) : - Feuille bitumineuse armée pour l'étanchéité de toiture.		
3	Fabricant : IKO S.A.S - Z.I du Moulin, B.P. 162 - 76410 TOURVILLE LA RIVIERE – www.iko.fr/dop.		
4	Mandataire : Non applicable.		
5	Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances : Système 2+.		
6	a) Normes harmonisées : EN 13707:2004+A2 de Juillet 2009. Organisme(s) notifié(s) : N°0958, SGS INTRON Certificatie B.V. b) Documentation d'évaluation européen : Non applicable		
7	Performances déclarées :		
	Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
	Résistance à un feu extérieur	F _{ROOF} (t1,t2,t3,t4) ⁽¹⁾	EN 13707:2004+A2:2009
	Réaction au feu	PND	
	Etanchéité à l'eau	Passe	
	Résistance en traction	L = 850 N/50mm ± 250 N/50mm T = 850 N/50mm ± 250 N/50mm	
	Allongement	L & T = 5 % ± 2 %	
	Résistance aux racines	PND	
	Résistance au poinçonnement statique – méthode A	≥ 5 kg	
	Résistance au choc sur EPS – méthode B	≥ 1500 mm	
	Résistance à la déchirure	L & T = 310 N/50mm ± 60 N/50mm	
	Résistance au pelage des joints	PND	
	Résistance au cisaillement des joints	PND	
	Durabilité - Pliabilité à froid après exposition de longue durée à température élevée - Tenue à la chaleur après exposition de longue durée à température élevée	-5°C ± 5°C 95°C ± 5°C	
	Pliabilité à froid	≤ -10°C	
	Substances dangereuses	Conforme ^{(2) (3)}	
	PND = Performance non déterminée ⁽¹⁾ Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul. ⁽²⁾ Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille. ⁽³⁾ En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.		
8	Documentation technique approprié et/ou documentation technique spécifique : Non applicable		

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
 M. Benoit STEINER, Directeur Général.
 Le 21/02/20 à Tourville-La-Rivière.

